

Introduction de la proportionnelle

La Municipalité déroule le tapis rouge aux opposants

Le Conseil communal de Bassins, village de 1300 habitants, décidera s'il veut changer le système d'élection pour permettre une meilleure représentation des minorités.

Raphaël Ebinger

🔄 Mis à jour il y a 36 minutes



Le village de Bassins, 1400 habitants, pourrait avoir plusieurs listes pour l'élection de son Conseil communal en 2021.

Philippe Maeder



À Bassins, tout est possible. Le village de 1400 habitants a l'habitude de se distinguer de ses voisins en construisant tout seul sa piscine ou en restant à l'écart de la Région de Nyon. Mardi, les conseillers communaux pourraient poursuivre dans cette voie s'ils décidaient d'introduire le système proportionnel pour son élection le 7 mars 2021. Ce serait une exception dans le paysage politique vaudois où seules les Communes de plus de 3000 habitants sont obligées d'organiser un scrutin à la proportionnelle.

«C'est le moment d'en débattre, explique le syndic, Didier Lohri, esprit indépendant et anticonformiste. Dans un village comme le nôtre avec un mouvement d'opposition, nous devons nous poser la question de savoir s'il ne faudrait pas passer à la proportionnelle. Ce serait plus transparent.»

L'élu fait allusion au Groupement de citoyens de Bassins (GCB), né avant les dernières élections générales de 2016. Plusieurs de ses membres s'étaient inscrits sur la seule liste d'entente villageoise. Un tous-ménages avait ensuite été envoyé pour recommander de ne voter que pour ses affiliés. La manœuvre avait fâché plusieurs colistiers indépendants. Le syndic avait été écœuré et il veut éviter pareille mésaventure cette fois-ci: «Ce sera plus transparent et le GCB ne pourra plus avancer masqué.»

Opposants désintéressés

L'introduction de la proportionnelle donnerait par ailleurs la garantie d'une meilleure représentativité des différentes tendances dans le village, quitte à faire élire plus d'opposants. Selon les calculs du préavis municipal, il aurait permis au GCB en 2016 d'obtenir douze sièges sur 40, alors qu'au système majoritaire seulement cinq de ses membres avaient été élus. Si la Municipalité est prête à faire une place à ses adversaires, ces derniers sont moins enthousiastes. «Cette question est anecdotique, estime Blaise Pidoux, président du GCB, qui précise que le groupement a modifié ses statuts pour le rendre apolitique. Il existe des sujets plus importants pour la Commune comme sa situation financière.» Le mouvement n'a d'ailleurs pas l'intention de déposer une liste lors des prochaines élections.

Une autre question qui reste encore à trancher est celle de la pertinence du débat, sachant que le syndic, dans le collimateur du GCB, a annoncé son intention de

quitter la Municipalité dès que le plan général d'affectation entrerait en force. Ce qui aurait dû être fait avant la fin de la législature. Ce règlement, qui enlève des droits à bâtir à certains propriétaires, a pris du retard et il n'est pas acquis que tout soit réglé avant 2021. Dès lors, le syndic n'exclut pas de se représenter l'an prochain.

«Ce sera plus transparent et le GCB ne pourra plus avancer masqué»

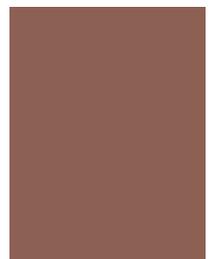
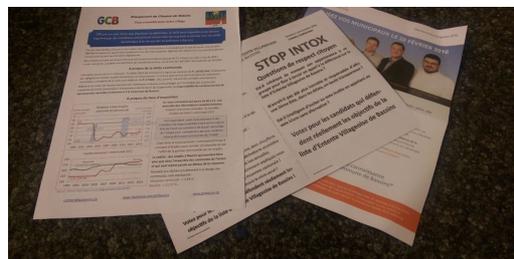
Didier Lohri, syndic de Bassins

Publié aujourd'hui à 15h19

0 commentaire

Veillez vous connecter pour commenter

ARTICLES EN RELATION





[La une](#)

[E-paper](#)

[Archives du Journal](#)

[Impressum](#)

[CGV](#)

[Déclaration de confidentialité](#)

[Abonnements](#)

[Contact](#)

▼ **Tous les Médias de Tamedia**

© 2020 Tamedia. All Rights Reserved